



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

2-4 mars 2010  
Bangkok

**RÔLE DES BUREAUX SOUS-RÉGIONAUX DANS LA RÉPONSE  
À APPORTER AUX BESOINS PRIORITAIRES DES  
SOUS-RÉGIONS SUIVANTES : ASIE DU NORD  
ET ASIE CENTRALE**

(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RÔLE DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL POUR L'ASIE DU NORD ET  
L'ASIE CENTRALE DANS LA RÉPONSE À APPORTER AUX  
BESOINS PRIORITAIRES DE LA SOUS-RÉGION**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document traite du rôle du bureau sous-régional de la CESAP à Almaty (Kazakhstan), qui est chargé d'apporter une réponse aux besoins prioritaires dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale. Ce bureau sous-régional fera aussi fonction de bureau commun à la Commission économique pour l'Europe et à la CESAP dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA). Sont brièvement examinés les domaines d'activité de la CESAP intéressant la sous-région, ainsi que certains principes généraux devant régir les relations entre le siège de la CESAP, le bureau sous-régional et d'autres entités partenaires potentielles.

\* La soumission tardive de ce document est due aux consultations exhaustives qu'a tenues le groupe de travail sur les bureaux sous-régionaux, composé de cadres supérieurs de la CESAP, pour définir l'ordre du jour et la portée de la réunion.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA CESAP INTÉRESSANT LA SOUS-RÉGION.....	2
II. DOMAINES D'ACTIVITÉ POTENTIELS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL.....	3
III. RELATIONS AVEC LES AUTRES ENTITÉS.....	4
IV. CONCLUSIONS ET OPTIONS À EXAMINER.....	5

### Introduction

1. La composante 3 du sous-programme 8 de la CESAP (Activités régionales pour le développement en Asie du Nord et en Asie centrale) a pour principal objet d'appuyer les travaux de la CESAP au niveau sous-régional par la mise en œuvre mieux ciblée d'un programme axé sur certaines grandes priorités. Sont couverts par ce bureau sous-régional les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. Sont couverts par le bureau commun à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et à la CESAP dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) les pays suivants : Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

### I. DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA CESAP INTÉRESSANT LA SOUS-RÉGION

2. Dans le cadre du programme d'assistance technique sur les réformes macroéconomiques et la politique de développement pour les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale, des activités sous-régionales de coopération doivent être entreprises pour limiter les effets négatifs de la crise économique actuelle, renforcer la résilience économique face aux chocs ultérieurs et accroître les possibilités de croissance.

3. Certaines publications annuelles de la CESAP dont le rapport sur les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'étude intitulée *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, qui sont établis sous la direction de la Division des politiques macroéconomiques et du développement, contiennent des perspectives sur cette sous-région. Des concertations et des débats d'experts, dont des séminaires sous-régionaux sur les conclusions et les recommandations de la *Survey*, seront organisés en étroite coopération avec ce bureau sous-régional ainsi qu'avec les autres bureaux sous-régionaux.

4. Grâce aux travaux du SPECA, avec ses six groupes de travail de projet, la CESAP couvre un large éventail de domaines de coopération régionale dont la gestion commune des ressources en eau et en énergie, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques. Les efforts déployés pour développer de meilleures liaisons de transport portent notamment sur les couloirs de transport entre l'Europe et l'Asie, une amélioration du franchissement des

frontières et la sécurité routière. L'adoption de couloirs de données électroniques, du concept de guichet unique et d'autres mesures de facilitation du commerce vise à renforcer les échanges dans la sous-région. La promotion du développement fondé sur le savoir inclut la diffusion des meilleures pratiques internationales en matière d'amélioration de la compétitivité au moyen de l'innovation ainsi que de protection et de gestion efficaces de la propriété intellectuelle.

5. Le Groupe de travail du projet du SPECA sur les statistiques permettrait d'harmoniser toutes les activités liées aux statistiques dans cette sous-région pour exploiter les atouts comparatifs de la Division de statistique de la CESAP et de la Division de statistique de la CEE. Alors que la CEE bénéficie d'une plus grande expérience en matière de collaboration avec les pays de cette sous-région et leur donne la priorité dans ses activités statistiques, le soutien apporté au bureau sous-régional de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale par la Division de statistique de la CESAP mettrait l'accent sur des domaines où elle assure des projets de coopération technique et dispose d'une expertise spécialisée.

6. Aborder le développement économique dans une perspective sexospécifique revêt une importance particulière dans une sous-région où l'esprit d'entreprise des femmes est un élément moteur important de la croissance économique. La Division du développement social de la CESAP aide les États membres à conduire des recherches et des études sur les problèmes persistants et nouveaux qui font obstacle à la participation pleine et équitable des femmes dans les sociétés de l'ensemble de chaque sous-région, tels que l'impact des formes actuelles de mondialisation et la société de l'information en constante évolution, la montée du VIH/sida parmi les femmes, la féminisation du vieillissement, les migrations, la traite et autres formes de violence à l'égard des femmes, ainsi que les inégalités institutionnelles systémiques. Un tel appui technique serait assuré en collaboration avec d'autres divisions de la CESAP dans des domaines tels que l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité énergétique et alimentaire, le vieillissement et la politique à l'égard des jeunes, la protection sociale, les migrations et la traite des êtres humains, la présence des femmes au niveau de l'administration locale, la politique et les technologies en matière de statistiques, d'information et de communication, ainsi que la participation des femmes à la vie économique, notamment au développement des entreprises et du commerce et, en particulier, dans le contexte du SPECA.

7. Les travaux de la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe permettent à la CESAP d'entreprendre des activités en matière de partage des connaissances et de renforcement des capacités, et d'élaborer des matériels techniques sur la préparation et l'alerte rapide multirisques en vue d'améliorer la gestion des catastrophes et de réduire les risques socioéconomiques, en tenant compte des aspects sexospécifiques. Ces activités pourraient couvrir les perspectives sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale en exploitant, dans la mesure du possible, le réseau de ce bureau sous-régional.

## **II. DOMAINES D'ACTIVITÉ POTENTIELS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL**

8. Le programme de travail du bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale devra comporter la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un

nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit<sup>1</sup>, tout en appuyant les travaux du SPECA, en assurant notamment le service de son Conseil d'administration. En particulier, la mise en œuvre de la stratégie de coopération du SPECA, assurée conjointement par la CEE et la CESAP, vise à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources en eau et en énergie (voir A/64/6 (sect. 18), par. 18.95).

9. Le bureau sous-régional partagerait aussi des connaissances par la diffusion de matériels techniques sur la politique et les bonnes pratiques en matière de développement économique et social dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale (voir A/64/6 (sect. 18), par. 18.95). Le bureau pourrait également aider à faire en sorte que l'égalité entre les sexes soit prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement au niveau national.

10. Dans la mesure où il arrive très souvent que les documents de base au niveau national soient rédigés dans les langues locales et/ou en russe, le bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, en fonction des ressources disponibles, pourrait assumer les tâches suivantes dans le domaine de l'information et des statistiques officielles :

a) Superviser l'élaboration des principaux documents de planification politique, notamment les rapports nationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, les rapports nationaux sur le développement humain et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et l'utilisation des indicateurs statistiques de progrès qui y figurent;

b) Travailler à l'amélioration de la circulation de l'information, notamment en matière de données statistiques, en particulier pour ce qui concerne l'Ouzbékistan et le Turkménistan.

11. Le bureau sous-régional enrichira le travail du siège de la CESAP en proposant des perspectives sous-régionales pour le rapport sur les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific* à court et moyen terme ainsi que, si possible, à long terme.

### III. RELATIONS AVEC LES AUTRES ENTITÉS

12. Pour veiller à l'utilisation efficace des ressources, le bureau sous-régional multiplierait les relations de travail avec les organisations et institutions partenaires aux niveaux national et sous-régional, tout en jouant un rôle de soutien dans les activités le concernant réalisées par le siège de la CESAP afin de renforcer les liens avec les organisations, institutions et mécanismes régionaux.

13. On adoptera une démarche harmonisée pour préserver l'équilibre voulu lorsqu'il s'agira d'entreprendre des activités de collaboration destinées à gérer efficacement la charge de travail du bureau sous-régional et du siège de la CESAP. Si nécessaire, la même approche présiderait à la collaboration entre tous les bureaux sous-régionaux de la CESAP.

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.

14. Les relations du bureau sous-régional avec les organisations partenaires, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, et les institutions régionales, telles que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, seraient, s'il y a lieu, complémentaires et éviterait les doubles emplois. D'autres partenariats stratégiques analogues pourraient être recherchés avec l'Union européenne, la Communauté économique eurasiennne et les membres de la Coopération économique régionale pour l'Asie centrale pour promouvoir la coopération sous-régionale dans un cadre régional.

#### **IV. CONCLUSIONS ET OPTIONS À EXAMINER**

15. La CESAP envisage de fournir des services plus efficaces aux États membres par le biais du bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale. Afin de conserver une approche complémentaire et équilibrée, les domaines prioritaires initiaux du bureau sous-régional consisteraient notamment à promouvoir la collaboration sous-régionale, à soutenir la mise en œuvre des réformes macroéconomiques, ainsi qu'à agir dans le domaine de la durabilité environnementale, notamment en matière d'énergie et d'eau, de commerce et de transport. Le soutien apporté aux travaux du SPECA est prévu à court et à moyen terme ainsi que, si possible, à long terme.

16. La réunion pourrait souhaiter recommander que le bureau sous-régional joue un rôle de soutien dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans le domaine intersectoriel de l'égalité entre les sexes, et qu'il établisse des partenariats à cet égard à court et moyen terme.

17. La réunion pourrait souhaiter recommander qu'une perspective sous-régionale axée sur l'Asie du Nord et l'Asie centrale occupe une place de premier plan dans les efforts déployés en matière de partage du savoir et de renforcement des capacités ainsi qu'au niveau des documents techniques concernant la réduction des risques de catastrophes.

- - - - -